



Conseil Municipal du jeudi 16 février 2017 à 20 h

Présidence : Sylvie VENTARD, Maire.

Présents : Mmes BOIRIN Catherine, JACOB Yvette, NICOLAS Carine et VENTARD Sylvie ; MM. ALEXANDRE Karl, BONNOT Sébastien, JOLY Pascal, MICHELIN Fabrice et MOURON Jean-Pierre.

Excusée : Mme BOULANGE Ludivine (procuration à JOLY Pascal), M. BUSSIERE Guy (procuration à VENTARD Sylvie).

Secrétaire de séance : JOLY Pascal.

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 16 novembre 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Suite à un courrier reçu ce jour, Mme le Maire sollicite l'ajout d'un point à l'ordre du jour pour la modification des statuts du SICECO. Le conseil municipal accepte.

I – URBANISME :

La loi ALUR a rendu obligatoire dans certaines conditions le transfert de la compétence d'élaboration des documents d'urbanisme sous la forme d'un PLU intercommunal aux Intercommunalités. Ce dispositif s'applique aux communautés de communes issues d'une fusion entre la date de publication de la loi et le 269 mars 2017. A ce titre, cette compétence est reprise dans l'arrêté préfectoral portant création de la communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-St-Georges.

Au vu des incertitudes pesant sur ce nouveau territoire, Mme le Maire propose de ne pas transférer cette compétence. A l'unanimité, le conseil municipal décide de la conserver.

II – Projet Aménagement Forêt

- Mme le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L.212-3 du code forestier suite à la présentation effectuée le 25 novembre 2016.

Elle expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- la définition des objectifs assignés à cette forêt,
- un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Suite à l'exposé de Mme le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet d'aménagement proposé.

- Mme le Maire présente également le devis de travaux proposé par le garde forestier pour l'année 2017 en parcelles 14 et 28 pour un montant de 1 679,36 € HT. Le conseil municipal l'accepte à l'unanimité.

- Depuis mars 2014, la Commission des Bois est composée des garants Karl Alexandre, Guy Bussière et Fabrice Michelin. Mme le Maire propose d'étendre cette commission à des habitants concernés par les affouages mais qui seront sous la responsabilité des garants. Les noms proposés sont acceptés et cette décision leur sera notifiée.

- Suite à la demande d'habitants, il est évoqué la possibilité de mettre en place une plate-forme de broyage de déchets verts, identique à celles déjà installée dans les communes de Corcelles-les-Cîteaux,

Noiron-sous-Gevrey et Saint-Philibert. Attache sera prise avec les services de la nouvelle communauté de communes qui assure la compétence déchets afin de réaliser le projet.

III – Projets d’investissements

Réfection des sanitaires et des fenêtres de l’église :

Mme le Maire rappelle le projet de rénovation des sanitaires de la salle des fêtes avec des devis de plomberie de 3 854,20 € HT, d’électricité de 3 218,75 € HT et de réfection de carrelage, peinture et cloisons pour 9 690,61 € HT soit pour un montant total de 16 763,56 € HT.

La DETR et une réserve parlementaire ont été sollicitées pour ce dossier. Mme le Maire propose de solliciter en plus une aide auprès du Conseil Départemental

D’autre part, il est envisagé la réparation de certaines fenêtres de l’église très endommagées. Des devis ont été demandés et font état d’un montant de 3 813,22 € HT.

Le conseil municipal décide de solliciter l’aide de l’Etat au titre de la DETR à hauteur de 30 % et du Conseil Départemental pour ces réparations.

Autre projets pour l’année 2017 :

Portillons de l’église à repeindre. Installation de bancs, de prises pour illuminations. Projet de mise en place de barrières afin de préserver les espaces publics.

Un devis a été sollicité pour créer un chemin piéton afin de sécuriser les piétons Rue Basse pour lequel pourra être sollicité le PSV (Programme de Soutien à la Voirie) et les amendes de police.

Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l’exercice précédent

Mme le Maire rappelle les dispositions extraites de l’article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, jusqu’à l’adoption du budget ou jusqu’au 15 avril.

Montant budgétisé - dépenses d’investissement 2016 au chapitre 21 : 55 381 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 13 845 € (< 25% x 55 381 €.)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l’unanimité d’accepter les propositions de Mme le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

III - Questions diverses :

- SICECO :

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que le Comité syndical du SICECO a, par délibération du 1^{er} février 2017, adopté une modification de ses statuts.

Madame le Maire précise que c’est au tour de l’ensemble des communes adhérentes au SICECO de se prononcer sur ces différentes modifications.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les modifications statutaires telles qu’elles ont été adoptées par l’Assemblée générale du Comité syndical du SICECO en date du 1^{er} février 2017 et l’adhésion des communautés de communes citées.

Mme le Maire fait état d’un courrier du 16 janvier 2017 indiquant que le dossier d’enfouissement des réseaux route d’Epernay n’a pas été retenu, le critère d’intérêt esthétique n’ayant pas été démontré. Ces travaux resteraient donc à la charge de la commune à 100%.

- **SIVOS de Noiron** : Mme le Maire informe que le budget 2017 a été réduit ce qui aura pour conséquence une baisse prévue d'environ 10 000 € pour la commune.
- Suite à la fusion des communautés de communes, le nombre de dossiers étant très important à gérer, il est demandé aux communes de traiter à nouveau les CU d'information à partir du 20 février.
- La communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-St-Georges propose aux conseillers municipaux de participer aux commissions intercommunales mais un seul conseiller par commune peut se proposer. Après un tour de table, Mme Yvette JACOB se propose pour la Commission des solidarités et des affaires sociales.
- La collecte des Restos du cœur a eu lieu le samedi 28 janvier. 1 078 kgs ont été récoltés pour les 9 communes dont 41,5 kgs à Savouges.
- Par arrêté interministériel du 20 décembre 2016, l'état de catastrophe naturelle pour mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols résultant des évènements climatiques de l'année 2015 n'a pas été reconnu pour la commune de Savouges.
- Un courrier sera adressé au Conseil Départemental pour le tracé des lignes blanches sur la RD25.
- En préparation des élections présidentielles des 23 avril et 7 mai, le planning est établi par les élus. S'ils désirent participer à la tenue du bureau de vote, les habitants peuvent venir se proposer en mairie.
- Mme le Maire fait part des remerciements d'habitants suite à la distribution des colis de fin d'année.

INFO MAIRIE

La prochaine **Soirée Théâtre par les Diables à l'Eau de la Compagnie Diabolo**
« A la bière fraîche »
 aura lieu **le samedi 1er avril à 20h30**
à la salle des fêtes de Savouges



A partir du lundi 20 mars, les demandes de CNI seront désormais recueillies dans les mairies équipées d'un dispositif de recueil, permettant la numérisation des pièces du dossier et la prise des empreintes par le biais d'un capteur. Chaque usager pourra effectuer sa demande partout sur le territoire (ex. Nuits-St-Georges, Chenôve, Dijon) et non à Savouges.

Commune de Savouges **non reconnue à l'état de catastrophe naturelle** au titre des évènements climatiques de l'été 2015 suite à l'arrêté du 20 décembre 2016 paru au JO du 13 février 2017.



Tout électeur intéressé peut se proposer en mairie pour tenir le bureau de vote lors
des élections présidentielles les 23 avril et 7 mai entre 8h et 19h
et des élections législatives les 11 et 18 juin entre 8h et 18h.